

INFORMATIONS GENERALES

Nature de la demande :

Le projet d'installation d'assainissement non collectif est prévu dans le cadre :

- d'une demande de permis de construire d'une construction neuve
- d'une demande de permis de construire d'une construction déjà existante
- de la réhabilitation ou de la création d'une installation sans permis de construire
- d'une modification du projet d'installation suite à précédente conclusion du SPANC négative

Coordonnées du propriétaire

Nom et prénom du demandeur : _____

Adresse : _____

Code postal et commune : _____

Tél fixe : |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| Portable : |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

Courriel : _____

Né(e) le |_|_| |_|_| |_|_|_|_| à (ville / pays) : _____

Localisation du projet d'installation d'assainissement :

Adresse : _____

Code postal et commune : _____

Référence cadastrale (section et numéro) :

- de l'habitation assainie : _____
- de parcelle d'implantation de l'installation d'assainissement : _____

CONTEXTE DU PROJET D'ASSAINISSEMENT

Concepteur du projet (bureau d'études, maître d'œuvre, etc.)

Nom : _____

Tél fixe : |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| Portable : |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

Adresse : _____

Installateur (entreprise ou particulier)

Nom : _____

Tél fixe : |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| Portable : |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

Adresse : _____

Type de Résidence

Principale Secondaire Location Autre, préciser : _____

Nombre de pièces principales : |_|_|_|

Au sens de l'article R 111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les « pièces principales » sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux « pièces de services » (cuisine, salle de bain, buanderie, etc). En cas d'extension, indiquer le nombre de pièces principales après travaux.

Cas particulier

Si le dimensionnement retenu est différent de la règle de base (nombre de pièces principales = nombre d'Équivalents-Habitants (EH)). Dans ce cas, une étude particulière devra obligatoirement être fournie.

Nombre d'EH retenu ? |_|_|_|

Mode d'alimentation en eau potable

adduction publique

alimentation privée, préciser : _____

Captage privé

Présence d'un captage privé déclaré (prélèvement, puits, ...) à proximité ? _____ Oui Non

Collecte des eaux pluviales

Les eaux pluviales seront-elles bien évacuées indépendamment des eaux usées ? ___ Oui Non

N.B. : si non, une séparation sera obligatoirement à mettre en œuvre.

Caractéristiques du terrain

Existence d'une étude de sol spécifique? _____ Oui Non

N.B. : si oui, l'étude devra être jointe au présent dossier.

Surface totale : |_|_|_|_|_| m² dont |_|_|_|_|_| m² disponible pour l'assainissement

Pente existante : _____ < 5 % de 5 à 10 % > 10 %

Terrain inondable : _____ Oui Non Ne sais pas

Nappe d'eau présente à moins de 1 mètre du fond de fouille projeté : _____ Oui Non

N.B. : si oui, une dalle d'amarrage peut être nécessaire.

Nature du sol (en cas d'absence d'étude de sol) : _____ argileux sableux limoneux

Présence de la roche à moins de 1 mètre de la surface du sol : _____ Oui Non

Observations : _____

Caractéristiques de l'installation d'assainissement prévue (remplir cas 1 ou cas 2 selon votre situation)

Cas 1 : Installation avec dispositif de traitement par le sol en place ou par massif reconstitué

PRÉTRAITEMENT

Bac à graisses (conseillé si la distance entre la sortie des eaux ménagères et la fosse toutes eaux est supérieure à 10 m) :

200 litres (eaux de cuisine) 500 litres (toutes eaux ménagères) Autre volume |_|_|_| litres

Fosse toutes eaux (volume : |_|_|_|_| litres)

N.B. : les ventilations primaire et secondaire doivent être prévues conformément aux normes en vigueur

Pré-filtre (décolloïdeur)

intégré à la fosse indépendant (volume : |_|_|_| litres)

TRAITEMENT

Tranchées d'épandage : longueur : |_|_| m / largeur : |_|_| m / nombre de tranchées : |_|_|

Lit d'épandage : longueur : |_|_| m / largeur : |_|_| m

Filtre à sable vertical non drainé : longueur : |_|_| m / largeur : |_|_| m

Filtre à sable vertical drainé : longueur : |_|_| m / largeur : |_|_| m

Tertre d'infiltration : longueur : |_|_| m / largeur : |_|_| m

Cas 2 : Installation avec un autre dispositif de traitement

Dénomination commerciale/Titulaire de l'agrément : _____

Modèle : _____

Numéro d'agrément : _____

Capacité de traitement (en Équivalents-Habitants) : |_|_|_| EH

Dispositifs annexes éventuels

Chasse Automatique (chasse à auget, auget basculant) : volume de la bâchée : |_|_|_| litres

Pompe ou système de relevage : volume du poste : |_|_|_| litres

Usage : Eaux brutes Eaux prétraitées Eaux traitées

Modalités d'évacuation des eaux traitées

Par infiltration dans le sol en place

- via le dispositif de traitement par épandage
- tranchée(s) d'infiltration (longueur totale : |_|_|_|_| m)
- tranchée(s) d'irrigation (longueur totale : |_|_|_|_| m)
- Lit d'infiltration (superficie : |_|_|_|_| m²)

Par rejet vers le milieu hydraulique superficiel

- Fossé communal
- Fossé départemental
- Cours d'eau, mare, étang
- Réseau pluvial
- Puits d'infiltration (joindre obligatoirement une étude hydrogéologique)
- Autre (précisez : _____)

Engagement du propriétaire

Le propriétaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts. En outre, il s'engage :

- à informer le SPANC de toute modification de son projet ;
- à ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'accord du SPANC ;
- à informer le SPANC avant le début des travaux d'assainissement selon les modalités précisées dans le règlement du SPANC ;
- à ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux ;
- à procéder à la réception des travaux et à communiquer le procès-verbal au SPANC. Dans le cas où le propriétaire réalise lui-même les travaux, une attestation sur l'honneur confirmant le respect des règles de l'art devra être transmise au SPANC
- à ne pas évacuer les eaux pluviales dans le système d'assainissement ;
- à assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et de l'avis relatif à l'agrément publié au JO le cas échéant (filiales agréées) ;
- à s'acquitter de la redevance prévue dans le règlement de service du SPANC.

Fait à _____ le |_|_| / |_|_| / |_|_|_|_|

Signature